

Compétences : « Créer de nouvelles formations et adapter les programmes » (F. Germinet, SGPI)

News Tank Éducation & Recherche -
Bruxelles - Actualité n°309517 - Publié le 18/12/2023 à 16:32

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 21/12/2023 à 09:29



François Germinet - © Seb Lascoux



Écoutez cet article

00:00

00:00



« L'objectif est de créer de nouvelles formations dans les domaines où il y a un manque de talents. Nous voulons aussi adapter les programmes de formation en demandant aux apprenants comment ils transformeraient les formations qu'ils ont reçu auparavant, pour passer par exemple d'une formation en mobilité fossile à la mobilité élec-

trique ? », déclare [François Germinet](#), chef du pôle connaissances et compétences au SGPI (Secrétariat général pour l'investissement) (Secrétariat général pour l'investissement) le 30/11/2023.

Il s'exprime dans le cadre de l'événement intitulé « Vers un marché unique européen des compétences ? Le rôle des établissements d'enseignement supérieur en Europe », organisé à Bruxelles, à la Maison Irène et Frédéric Joliot-Curie, par France Universités et la Cdefi (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs).

Il indique que l'attractivité est une question importante dans le cadre de la formation, qui soulève deux problèmes :

- « Encore beaucoup d'adolescents s'intéressent à la science en industrie, mais pas suffisamment. Et ce nombre est en légère diminution. Nous avons besoin de plus de techniciens, d'ingénieurs et de scientifiques si nous voulons réussir. Nous devons nous assurer qu'un plus grand pourcentage d'étudiants s'intéresse aux sciences.
- Le deuxième point concerne la natalité. Il y a environ 12 ans, les couples ont commencé à avoir moins d'enfants et nous sommes passés de 800 000 à 700 000 adolescents. Nous venons de dire que nous avons besoin de plus d'étudiants en sciences et en technologie, mais nous commençons avec 100 000 enfants de moins. Nous pouvons ouvrir tous les programmes de formation que nous voulons, nous ne créerons pas d'étudiants qui n'existent pas ».

Trois leviers pour remédier au problème de l'attractivité

D'après François Germinet, trois leviers sont disponibles pour remédier au problème de l'attractivité :

- « Les étudiants étrangers ;
- travailler sur l'apprentissage tout au long de la vie ;
- les jeunes adolescents qui quittent le système éducatif.

En France, ils sont environ 80 000 à quitter le système dès l'âge de 16 ans. Si nous pouvons faire quelque chose pour au moins la moitié d'entre eux, nous résoudrons un problème social difficile et nous nous aiderons pour notre mission.

Nous n'avons pas encore commencé, mais nous savons que nous sommes confrontés à ce problème et nous voulons nous y attaquer en y consacrant beaucoup d'argent et d'efforts. »

« 3 Md€ sont consacrés aux programmes de talents »

Parmi les 54 Md€ de financements de France 2030, François Germinet indique que 10 Md€ sont investis dans le domaine de l'éducation et de la recherche, « dont 7 Md€ dans la recherche et le transfert, et au moins 3 Md€ sont consacrés aux programmes de talents.

- La moitié est gérée par un appel appelé "Compétences et métiers d'avenir" : Précédemment, dans le cadre des projets de formation, nous demandions des programmes d'attractivité. Aujourd'hui, nous demandons également des projets ayant l'attractivité des étudiants dans les domaines [Steam \(Science technology engineering arts and mathematics\)](#) ou de l'industrie comme centre.
- 1,5 Md€ est consacré à des appels d'offres pour les écoles, les lycées, les universités et les consortiums avec les entreprises, les industries académiques. »

« Avec les financements dont nous bénéficions pour les écoles et universités, nous avons comme objectifs de former 400 000 personnes dans le secteur de la nouvelle industrie en 2030. Cela représente d'ici cette date environ 1 million d' alumni. »

« France 2030 ne ressemble pas aux précédents plans d'investissements »

« France 2030 ne ressemble pas aux précédents plans d'investissements.

Avec les 54 Md€ consacrés au programme, nous investissons désormais dans dix objectifs décidés par le président Emmanuel Macron. Il est grandement axé sur l'industrie :

- "Mieux produire" : cinq des dix objectifs sont consacrés à l'industrie »Net zéro« (hydrogène, nucléaire, batteries).
- "Mieux vivre" : trois objectifs sont consacrés à la santé, l'alimentation, etc.
- "Mieux comprendre le monde" : deux objectifs sont consacrés à l'espace et aux grands fonds marins.

Nous nous concentrons sur ces objectifs de l'école primaire au doctorat, et de la recherche fondamentale à la tentative d'attirer de gros investisseurs. Pour augmenter les chances de réussite de ces objectifs, nous avons six niveaux, dont les deux levier que sont l'enseignement supérieur et la recherche et la formation des compétences. »

Un pont entre les académies et les alliances d'universités européennes

Klara Engels-Perenyi, chargée de mission en charge de l'Agenda des compétences à la DG (Directeur(rice) général(e)) EMPL de la Commission européenne, présente le cadre de cet Agenda.

Elle mentionne notamment les académies, initiatives lancées par la Commission européenne, qui visent à renforcer les compétences et les connaissances des travailleurs européens dans des secteurs spécifiques où il existe une demande importante mais insatisfaite en matière de compétences (comme les académies Net-zéro sur l'hydrogène, les batteries etc.)

À ce sujet, François Germinet déclare :

« Il faudrait qu'un pont soit créé entre les académies et les alliances d'universités européennes, qui sont, selon moi, une très bonne idée. Elles créent des gouvernances d'ensembles d'universités, qui seront sans doute beaucoup plus stables que des consortiums qui se créeront autour d'un appel sur un sujet précis.

La Commission a décidé d'investir dans cette initiative, nous devrions l'utiliser comme levier ».



François Germinet

Directeur du pôle Connaissances @ Secrétariat général pour l'investissement (SGPI)

Professeur des universités en mathématiques @ CY Cergy Paris Université

Parcours

Depuis janvier 2023

[Secrétariat général pour l'investissement \(SGPI\)](#)

Directeur du pôle Connaissances

Depuis 2003

[CY Cergy Paris Université](#)

Professeur des universités en mathématiques

Janvier 2021 - décembre 2022

[France Universités](#)

Président de la commission formation et insertion professionnelle

Mars 2020 - décembre 2022

[CY Cergy Paris Université \(EPE\)](#)

Président

Décembre 2018 - décembre 2022

[France Universités](#)

Membre de la CP2U

Janvier 2019 - janvier 2021

[France Universités](#)

Président du comité communication et attractivité des universités

Janvier 2020 - mars 2020

[CY Cergy Paris Université \(EPE\)](#)

Administrateur provisoire

Juin 2017 - décembre 2019

Université Paris Seine (Comue)

Administrateur provisoire

Mars 2012 - décembre 2019

[CY Cergy Paris Université](#)

Président

Janvier 2019 - mars 2019

[Conservatoire national des arts et métiers \(CNAM\)](#)

Président par intérim du conseil d'administration

Décembre 2016 - décembre 2018

[France Universités](#)

Président de la commission Formation et insertion professionnelle

Mars 2015 - janvier 2016

MENESR

Chargé d'une mission sur la formation continue universitaire

2010 - 2012

[CY Cergy Paris Université](#)

vice-président en charge du développement stratégique et des ressources humaines

Fiche n° 4684, créée le 17/06/2014 à 15:53 - Màj le 15/12/2022 à 12:28

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »